L'agenda coopératif et un exemple de pratique coopérative : le conseil d'enfant

(d'après une idée originale de l'OCCE 37)

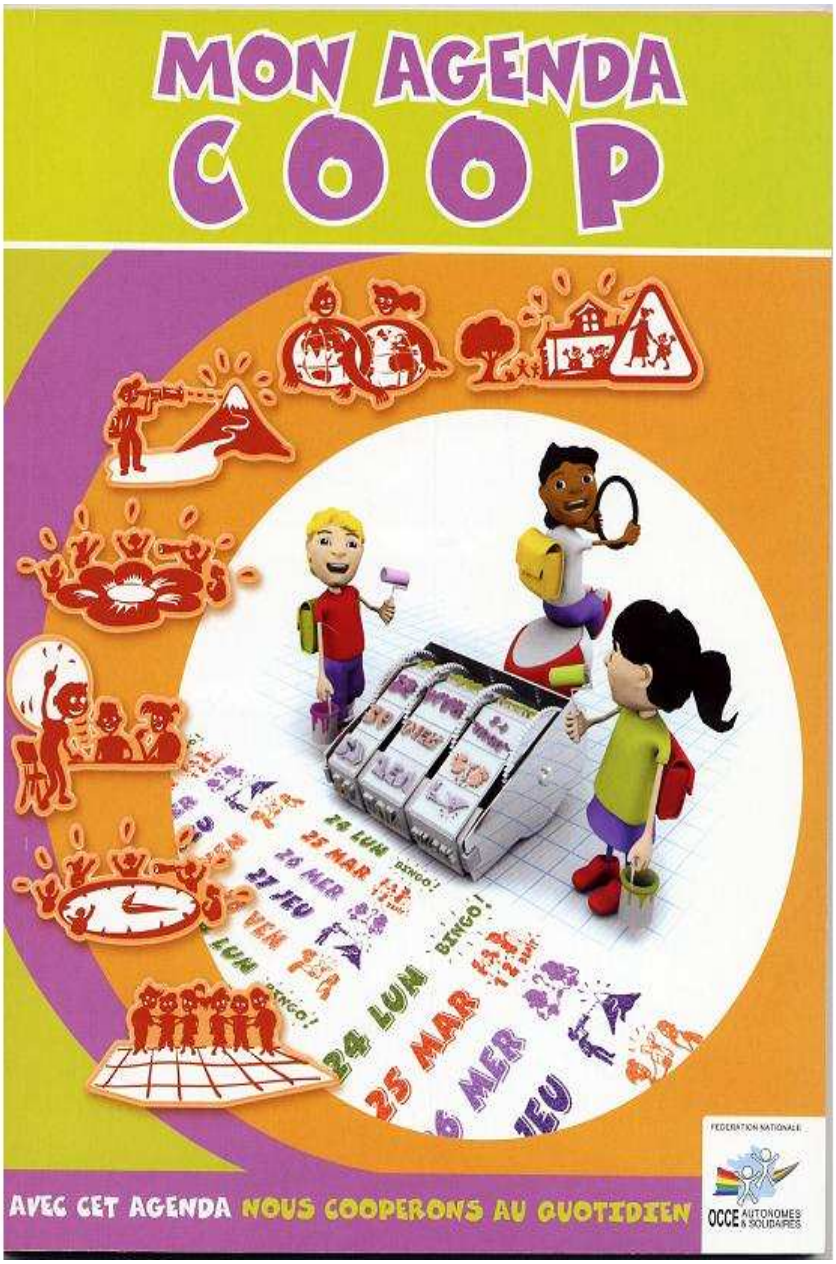

FEDERATION NATIONALE

OCCE AUTONOMES &SOLIDAIRES

Office de la Coopération à l'Ecole de Vendée

OCE de Vendée
17 rue Laënnec
85000 La Roche sur Yon
02 51 36 36 47
ad85@occe.coop

L'OCCE
et l'Agenda Coopératif

L'OCCE 85, c'est :

- **Une association gérée par des enseignants bénévoles, un enseignant détaché à temps plein et une secrétaire comptable**
- **Une des structures légales vous permettant de gérer de l'argent en classe ou dans votre établissement, avec vos élèves**
- **Un mouvement pédagogique basé sur les valeurs de la coopération, l'entraide et la solidarité dont l'objectif est de former activement des citoyens responsables**
- **De l'accompagnement de projets par des animations en classe, du prêt gratuit de matériel, des aides financières**

L'agenda coopératif, c'est :

- **Un outil coopératif proposé par l'OCCE, construit et enrichi par les suggestions des enseignants et leurs élèves,**
- **Un moyen original pour noter le travail scolaire,**
- **Un support pour informer les parents**
- **Des questions pour développer l'esprit coopératif,**
- **Une idée par jour pour apprendre à vivre ensemble,**
- **Des activités pour développer l'estime de soi-des suggestion pour aller vers l'autre,**
- **Des astuces pour s'apprécier,**
- **Des défis pour s'évaluer.**

Exemples d'activités proposées dans l'agenda...

« Le bonjour »

Cette activité est un moyen d'accueillir les élèves pour la journée qui commence. Elle nécessite l'utilisation d'un vecteur de parole type ballon en mousse, coussin ou tout autre objet pouvant se transmettre par le lancer.

« Bonjour, je m'appelle……
Ce que j'aime à la rentrée…… ou
Ce qui me donne envie de venir à l'école…….. »

L'enfant passe ensuite le vecteur à quelqu'un d'autre, en le nommant si les prénoms sont connus. Sinon demander.
S'assurer que tous les participants aient bien reçu le vecteur.
Celui qui ne souhaite pas répondre (Joker toujours possible) transmet le ballon.

« Les points communs »

Travailler l'estime de soi et favoriser l'acceptation des différences et ressemblances.
L'activité consiste à répéter la phrase :
«ceux qui comme moi……..se lèvent »
Un élève se lève et énonce la phrase en la complétant. Les camarades qui se reconnaissent dans la phrase énoncée se lèvent à leur tour. L'élève donne ensuite la parole à l'un de ses camarades. Dans ce type d'activité, le droit à passer son tour en utilisant son « Joker » est important.

Comment utiliser l'Agenda ?

Comme un agenda …

Comme un agenda classique, il sert à ***noter le travail scolaire***. Les dates ne sont pas précisées pour rendre son utilisation plus souple (un calendrier à coller en dernière page est proposé chaque année gratuitement.

Chaque matin…

Tous les matins, une activité est proposée (elle aura été préparée la veille par l'élève) selon quatre thématiques :
Le lundi : accueil et thématique apportées par l'élève.
Le mardi : le vivre ensemble-la vie en classe et dans l'école : attentes, apports, règles de confort et de fonctionnement.
Le jeudi : estime de soi et des autres.
Le vendredi : les valeurs de la coopération (réflexions et mise en pratique).

Les activités du matin reviennent tout au long de l'année , elles sont représentées par un logo (voir guide du maître p 4 et 5).

Chaque soir…

Le soir, une nouvelle question est posée à l'élève. Elle permet d'évaluer son vécu de la journée, son ressenti. Il n'est pas nécessaire de formaliser cette activité, mais juste de laisser un peu de temps aux enfants pour s'interroger sur leur journée et de laisser place à un moment d'échange.

Chaque semaine…

Dans la rubrique « activité de la semaine » (en haut, sur la page de droite*)*, ***une activité plus longue est proposée chaque semaine***. L'enseignant est libre de placer cette activité où bon lui semble dans son emploi du temps.
Il y a quatre activités différentes qui se succèdent tout au long de l'année :

- Le bingo
- L'entrevue
- Le conseil de coopérative
- La réflexion

Une activité de la semaine :
Conseil de coopérative, mode d'emploi

Instance de décision, instance de régulation, instance d'évaluation... le conseil est l'institution de base de l'organisation coopérative. Sa mise en place s'appuie sur une réelle volonté de modifier à la fois le statut de l'élève et les relations dans la classe.

Définitions

Conseil de coopérative ou conseil coopératif ?

D'un conflit, d'un besoin ou d'un projet d'élève naît la nécessité de créer une instance de régulation, où chaque membre de la classe ou de l'école coopérera pour résoudre le conflit ou mener à bien le projet. ***Un conseil coopératif est mis en place.***

Les membres du conseil, au sein du groupe classe, élaboreront les « lois » (règles de vie) et décideront des projets à mettre en œuvre avec le soutien des enseignants. A l'échelle de l'établissement, des projets communs pourront être conduits, grâce à la délégation (conseil des délégués de classe).

Les projets ainsi décidés, nécessiteront sans doute, ***la recherche de financements*** que le groupe, par son travail, essaiera de réunir. ***La création d'une coopérative*** sera alors nécessaire, afin que la classe ou l'école puisse gérer légalement l'argent récolté.

Le conseil coopératif devient alors conseil de coopérative.

Le shéma est donc le suivant :

Conflits, projets individuels

⇩

mise en place d'un conseil coopératif

⇩

élaboration de règles de vie, de projets collectifs

⇩

recherche de financements, ouverture d'une coopérative

⇩

réunions hebdomadaires de conseil de coopérative

Le conseil de coopérative est donc la réunion des élèves et de l'enseignant de la classe, dans une structure sociale qui se caractérise par les relations de coopération existant entre ses membres.

Objectifs

- ***Un conseil pour coopérer, mais coopérer sur quoi?***

La coopération n'est pas une fin en soi, c'est une autre approche, une autre conception de l'apprentissage et des relations qui existent dans la classe.

- ***Le conseil s'intéresse à la vie de la classe sous tous ses aspects.***

En conseil on peut parler par exemple:

des apprentissages en cours; de l'avancement des projets; des réussites ou des difficultés des uns et des autres; des problèmes de relation; des règles de vie dont il convient de se doter; des problèmes internes à l'école....

- ***Au delà de l'expression, à l'intérieur du conseil ce qui est recherché c'est la responsabilisation de l'élève par le partage des pouvoirs:***

  - pouvoir de proposition, pouvoir de décision
  - pouvoir d'organisation, pouvoir d'évaluation
  - pouvoir d'expérimentation, pouvoir de gestion

- ***Le conseil n'est pas uniquement un lieu d'expression, il est avant tout une instance d'action.***

Fonctionnement

Quelle périodicité et quelle durée?

Le conseil est en général ***hebdomadaire***. Il se réunit à date et heure fixes sur une plage spécifique de l'emploi du temps.

La durée du conseil est bien entendu ***fonction de l'ordre du jour et de la capacité d'attention des élèves***.

En cycle 2 la durée est habituellement d'une vingtaine de minutes; elle passe à trois quarts d'heures en fin de cycle 3.

En collège et en lycée les réunions "institutionnelles des délégués élèves" n'excèdent pas cinquante minutes à une heure.

A côté de ces conseils réguliers il peut exister des ***conseils exceptionnels*** réunis dans l'urgence en fonction des nécessités.

Qui fixe l'ordre du jour et comment est-il arrêté?

Quand on parle de conseil (conseil d'Administration, conseil d'école, conseil municipal...), on parle nécessairement de l'ordre du jour de ce conseil et des modalités utilisées pour l'arrêter:

C'est ***le "bureau"*** qui est chargé d'arrêter l'ordre du jour.

Le bureau est composé d'élèves (en principe trois: Président, secrétaire, trésorier) désignés ou élus par la classe selon des modalités qu' il convient de définir en début d'année:pour quelle durée le bureau est-il désigné? Comment est-il renouvelé?...

Le bureau établit l'ordre du jour ***à partir des propositions qui lui sont faites par les élèves et l'enseignant***. Il est libre du choix qu'il fait mais peut le justifier lors de l'ouverture du conseil et préciser ainsi pourquoi tel point a été retenu plutôt que tel autre.

(En maternelle, ou dans des classes pratiquant pour la première fois le conseil, l'ordre du jour pourra être arrêté avec l'aide de l'Enseignant. Ce qui est indispensable, c'est de justifier le choix qui est effectué.)

Comment les propositions d'ordre du jour sont-elles faites par les élèves?

Plusieurs solutions sont possibles:

- ***La boîte à messages*** dans laquelle les élèves peuvent glisser leurs propositions;
- ***le cahier*** sur lequel on peut inscrire les sujets dont on veut débattre (quand on ne sait pas écrire c'est l'Enseignant qui écrit.);
- ***les panneaux d'affichage*** sur lesquels on va exprimer ses problèmes et questionnements dans la colonne « règles de vie », ses propositions dans la colonnes « projets »

Quels sont les rôles nécessaires au fonctionnement du conseil?

Le Président: il est responsable du déroulement du conseil. Sa tâche est complexe et demande la maîtrise d'un grand nombre de compétences sociales et cognitives:

- il distribue la parole; il évite les digressions;
- il s'assure que tout le monde a la possibilité de s'exprimer;
- il reformule les différentes idées;
- il met en perspective les différents points de vue...
- il est souvent "le gardien du temps"...

Le secrétaire est le responsable de la mémoire du groupe:

- il présente et commente l'ordre du jour;
- il fait la synthèse des débats;
- il rappelle des décisions prises lors du dernier conseil;
- il note les décisions du conseil;

Le trésorier, en collège et éventuellement en cycle 3 est le responsable des finances de la coopérative.

Les compétences d'animation du conseil se construisent dans la durée et nécessitent *un long travail d'apprentissage*. L'Enseignant doit amener progressivement les élèves à identifier les comportements et les " méthodes" nécessaires au fonctionnement du conseil. Rien ne lui interdit de tenir les rôles de président et de secrétaire (particulièrement en début d'année) en explicitant la manière dont il s'y prend.

Quelles sont les règles de base nécessaires au bon fonctionnement du conseil ?

L'ordre du jour est connu avant le conseil, ce qui permet de préparer ses interventions;

Tout le monde doit avoir la ***possibilité de s'exprimer*** et il est ***interdit d'interrompre*** un camarade;

On critique les idées (on est en accord ou en désaccord), ***pas les personnes***.

Le conseil n'est pas un tribunal: il cherche à résoudre des problèmes, à prendre des décisions pour améliorer la vie du groupe, pas à incriminer un de ses membres;

On évite de résoudre les conflits ou les divergences d'opinion en se référant uniquement à la loi de la majorité. (Il peut y avoir des votes indicatifs sans prises de décisions si le consensus ne paraît pas suffisamment large.)

Les décisions prises sont consignées dans un cahier spécial et sont rappelées au début du conseil suivant afin d'en permettre l'évaluation.

Ecole	CONSEIL DE COOPERATIVE DE CLASSE ~~D'ECOLE~~			date 3/12/1994
Bureau de coopérative Président : Rémi Vice-président : Louise Trésorier : Aurélie Secrétaire : Mélanie	**ORDRE DU JOUR** 1) Problème de la correspondance 2) organiser l'après-midi du 19 décembre à la maison de retraite. 3) revoir l'emploi du temps 4) le changement de places			
Exposé des questions à l'ordre du jour Début de la réunion à 11h13	Décisions prises	Qui ? Pour quand ?	Reste à régler	QUI ? QUAND ?
1) Nous n'avons pas encore trouvé de correspondants	Prendre contact avec la maîtresse de l'an dernier	Faustine 4 décembre	Si réponse négative téléphoner à Lucie sur Ordre	bureau après la réponse de Faustine
2) Où allons-nous présenter à la maison de retraite	Des poèmes, les scènes que nous étudions, les chants à étudier, des morceau de musique, des dessins	6 élèves, la classe, la classe, 18 élèves avec instruments 19 décembre	déroulement du spectacle	la classe 12
3) L'emploi du temps a été modifié	Une fois recopié il est à photocopier et à distribuer	le maître (le plus tôt possible)		
4) Des élèves souhaitent changer de places	Il faut que les groupes s'arrangent entre eux	élèves et groupes 5 déc.	il faut que la maîtresse soit d'accord	élèv gro 5
Séance levée à 11h45 Rémi				